

Histoire de la pharmacie au Portugal (1900-1950) : l'industrie pharmaceutique et la pharmacie d'officine

par João Rui Pita*, Victoria Bell**, Ana Leonor Pereira***

É
T
U
D
E

Introduction

Le XIX^e siècle marque au Portugal le début d'une période d'affirmation socioprofessionnelle du pharmacien. On voit apparaître les premières écoles de pharmacie, la législation du secteur s'adapte et l'action professionnelle du pharmacien s'amplifie. Entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, l'industrialisation des médicaments provoque des changements importants dans l'activité pharmaceutique.

Au Portugal, on assiste à une certaine désorganisation de l'exercice professionnel et d'importantes questions surgissent, liées à la création de l'industrie pharmaceutique, à la recherche scientifique, à la formation des pharmaciens et à l'exercice professionnel en pharmacie d'officine. Le Portugal tente de s'adapter aux plus récentes innovations faites à l'étranger. Certains pays, comme la France, lui servent de modèle.

L'industrialisation et la recherche des médicaments

À la fin du XIX^e siècle et pendant les premières décennies du XX^e siècle, comme dans d'autres pays, l'industrialisation des médicaments conduit à ce que les pharmacies cessent d'être le lieu de production exclusif des médicaments.

* Faculté de Pharmacie – CEIS20 — Université de Coimbra, Pôle des Sciences de la Santé - Azinhaga de Santa Comba, 3000-548 Coimbra (Portugal)

** Faculté de Pharmacie – CEIS20 — Université de Coimbra, Pôle des Sciences de la Santé - Azinhaga de Santa Comba, 3000-548 Coimbra (Portugal)

*** Faculté de Lettres – CEIS20 — Université de Coimbra, Largo da Porta Férrea, 3004-530 Coimbra (Portugal)

A MELHOR FORMULA
das preparações iodotánicas fosfatadas consagradas pelo uso

VINHO GIRARD

O Vinho Girard é aceite por todos os estômagos e nunca produz os accidentes do iodismo. Tendo por base um excelente vinho de malaga, tem um sabor agradável e é tomado com alegria pelos doentes mais difficeis.

LYMPHATISMO _ CONVALESCENÇAS
AFECÇÕES dos BRONCHIOS
TUBERCULOSO

Um calix para vinho de madeira antes da comida.

VIN GIRARD
48, Rue d'Alésia, PARIS

Figure 1 : Publicité: Vinho Girard. In: *A Medicina Contemporânea*, 1925.

La production artisanale cède petit à petit la place à une production industrielle. Le développement de la biologie, de la pharmacie chimique, de la synthèse chimique, de la technologie pharmaceutique et les nouvelles formes pharmaceutique comme les capsules (nouvelles capsules), les comprimés et les injectables ont eu des conséquences non seulement sur le plan technique et scientifique mais aussi sur le plan de l'exercice professionnel. Les industries du médicament s'imposent comme de nouveaux lieux d'exercice de la profession. Les industriels font surgir des logiques entrepreneuriales différentes du fonctionnement des pharmacies d'officine. La publicité apparaît alors comme essentielle et décisive dans le développement des entreprises du médicament.

La première véritable entreprise pharmaceutique est apparue en 1891 – la Compagnie Portugaise d'Hygiène. Cette entreprise a été fondée à partir de la société Estacio & C^a, liée à la Pharmacie Estácio, détenue par Emilio Estácio. Ce pharmacien a été le principal acteur dans la création de la Compagnie Portugaise d'Hygiène. Cette entreprise avait plusieurs partenaires : médecins, pharmaciens et industriels. La Compagnie Portugaise d'Hygiène est apparu au cours d'une période de crise économique au Portugal. De nombreux pharmaciens ont par ailleurs critiqué cette société à propos du mode de fonctionnement des pharmacies et du rôle du pharmacien. La Compagnie Portugaise d'Hygiène a tenté d'être une société innovante. Mais son succès économique et commercial n'a pas été remarquable. Par exemple, la Compagnie Portugaise d'Hygiène n'a pas fait d'investissements dans les produits biologiques tels que les vaccins.

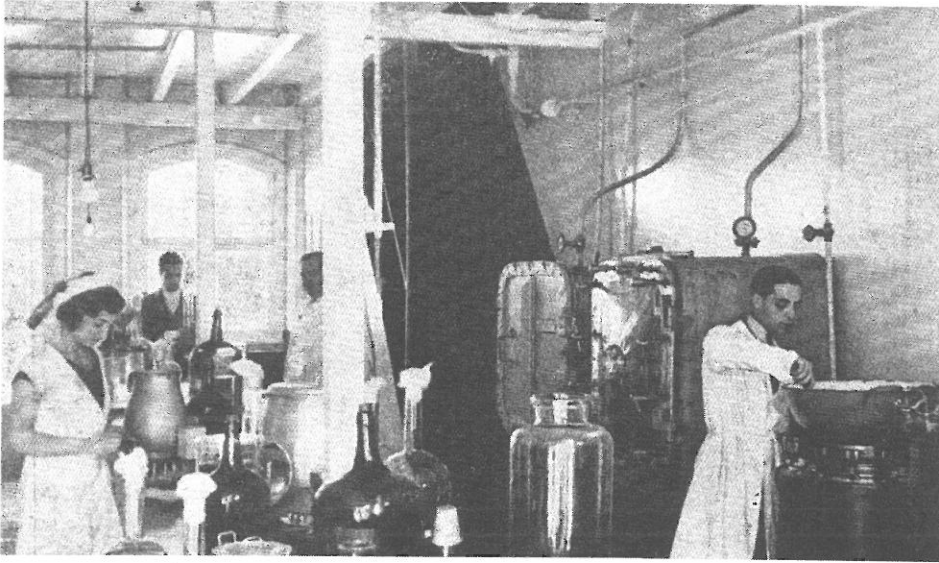


Figure 2 : Industrie pharmaceutique portugaise – années 20
(In: *1º Congresso Nacional de Farmácia – Relatório*. Lisboa, 1927).

En 1888, la société Parque Vacinogénico de Lisboa a été créée pour la production des vaccins, et en 1895 l'Institut Pasteur a vu le jour à Lisbonne. Cette entreprise au début de son activité s'est limitée à l'importation et était dépositaire des sérums et des vaccins de l'Institut Pasteur fabriqués à Paris

Outre cette entreprise, d'autres sociétés pharmaceutiques ont également vu le jour, comme par exemple, le Laboratoire J. Neves (Lisbonne, 1892), le Laboratoire Normal (1904), le Laboratoire Sanitas (Lisbonne, 1911), l'Institut Pasteur de Lisboa (début de la production de médicaments en 1913), le Laboratoire Sicla (1915), le Laboratoire Únitas (1916), le Laboratoire Pharmacologique J.J. Fernandes (Lisbonne, 1917), le Laboratoire Sano (Vila Nova de Gaia, 1918), le Laboratoire Saúde (1919), le Laboratoire JABA (Lisboa, 1919), le Laboratoire Andrade (Lisboa, dérivé de la Pharmacie Freire de Andrade & Irmão fondée en 1885), la Société Industrielle Pharmaceutique (dont l'origine remonte aux Laboratoires Azevedos et à la Pharmacie Azevedos), le Laboratoire Bial (Porto, 1924), le Laboratoire Andrómaco (1931), les Laboratoires Vitória (1934). Certains laboratoires ont considéré les colonies portugaises comme un marché potentiel pour leurs produits et ont développé des centres de production de médicaments en régions tropicales. Dans la première moitié du XX^e siècle, de nombreuses entreprises pharmaceutiques étrangères sont venues s'installer au Portugal : par exemple, en 1909, la société Bayer a ouvert au Portugal sa première implantation.



Figure 3 : Pharmacie Ferreira.

La Première Guerre mondiale a eu également un rôle très important pour stimuler les entreprises pharmaceutiques portugaises à produire des médicaments. En 1918, pendant la Première Guerre mondiale, a été fondée la Farmácia Central do Exército (Pharmacie centrale de l'Armée) et qui, en 1948, est devenue le Laboratório Militar de Produtos Químicos e Farmacêuticos (Laboratoire militaire des produits chimiques et pharmaceutiques).

Mais c'est surtout après les années 1920 que l'industrie pharmaceutique portugaise a commencé à consolider sa production. Ainsi, pendant la première moitié du XX^e siècle, plusieurs lois ont été promulguées pour régir la production, l'importation, l'exportation et la commercialisation des médicaments. L'importation des médicaments au Portugal mérite une attention toute particulière : ce commerce a engendré pendant plusieurs années un certain malaise

et une forme d'appréhension au sein de la classe pharmaceutique portugaise. Une des principales raisons était que l'on pensait que les médicaments étrangers allaient ruiner la pharmacie portugaise ; la qualité des produits étrangers n'inspirait pas confiance. Par ailleurs, on pensait que les produits nationaux suffisaient au marché intérieur et aux besoins des colonies portugaises en Afrique et en Extrême Orient, rendant inutile l'importation de médicaments étrangers.

En 1927, la tenue du 1^{er} Congrès national de pharmacie de Lisbonne¹ a été à l'origine d'une manifestation nationale de grande ampleur pour défendre les intérêts de l'industrie pharmaceutique portugaise. Mais l'industrie pharmaceutique ne pouvait pas investir sur des médicaments trop chers, ni sur des technologies innovantes, comme cela avait pu se faire dans d'autres pays européens où il existait une tradition plus importante dans le domaine de l'industrie chimique et des moyens économiques plus importants. Il est important de signaler que l'industrialisation des médicaments au Portugal pendant la première moitié du XX^e siècle, a conduit à promulguer plusieurs lois sur la taxation des spécialités pharmaceutiques par la création d'un timbre fiscal associé, sur la création et l'autorisation d'exercice des industries pharmaceutiques, et sur le commerce de médicaments d'origine industrielle.

En 1939, il a été fondé le Grémio Nacional dos Industriais de Especialidades Farmacêuticas (Association nationale des industriels des spécialités pharmaceutiques) en réponse à la politique associative établie par le gouvernement du *Estado Novo* (État Nouveau portugais)². Cette association était une institution ayant pour objectif de valoriser l'industrie pharmaceutique. Elle avait aussi pour but d'étudier les problèmes spécifiques de l'industrie pharmaceutique au Portugal et de défendre ses intérêts.

Néanmoins, une législation plus spécifique et axée sur la production industrielle des médicaments est apparue à partir des années 1940³. Cette année-là (1940), la Comissão Reguladora dos Produtos Químicos e Farmacêuticos (Commission de régulation des produits chimiques et pharmaceutiques) a été créée. L'objectif de cette commission était, entre autres, de normaliser les activités liées à l'importation, à la commercialisation et à la production de médicaments.

Il faut aussi souligner la promulgation en 1957 du Décret n° 41448, du 18 décembre 1957 : un texte fondateur qui a mis l'accent sur les mesures de protection juridique des médicaments. Ce décret a permis la création de la Comissão Técnica dos Novos medicamentos (Commission technique des nouveaux médicaments), fonctionnant au sein de la Direcção Geral de Saúde (Direction générale de santé). Celle-ci avait pour but d'étudier et de rendre un avis sur les autorisations de mise sur le marché des médicaments.

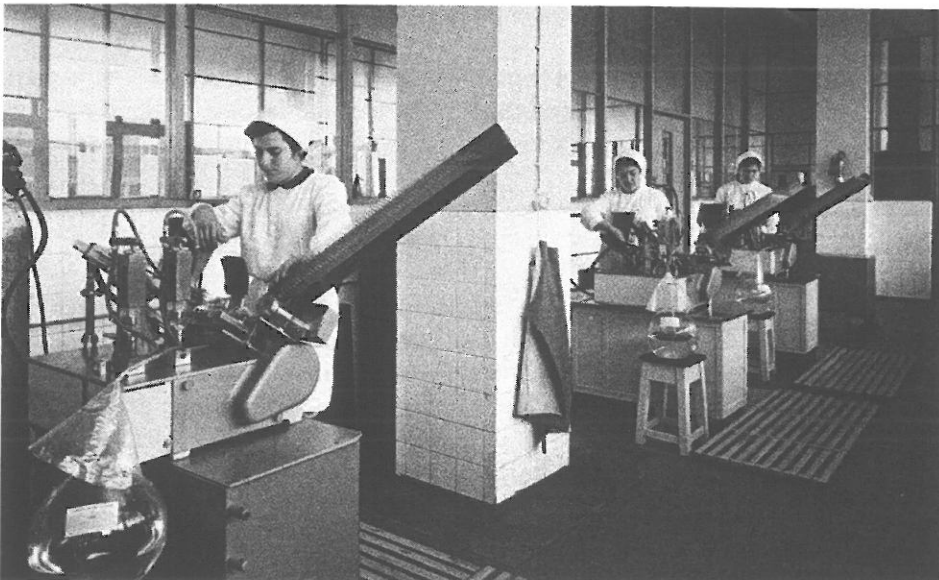


Figure 4 : Industrie pharmaceutique portugaise – moitié du XX^e siècle
(In: *A sua saúde... quem a defende?* Lisboa: GNIEF, s.d.).

Cet état de chose s'est globalement maintenu jusqu'à l'adhésion du Portugal à la Communauté économique européenne (1986). L'industrie pharmaceutique portugaise était traditionnellement une industrie de production. Peu de laboratoires se sont lancés dans la recherche. Pendant la première moitié du XX^e siècle, on peut cependant souligner le travail de certains laboratoires, comme par exemple le Laboratoire Pharmacologique qui a fait un peu de recherche scientifique dans les années 1920. On entendait dire fréquemment que l'industrie pharmaceutique au Portugal ne réussirait pas car il n'y avait pas une forte industrie chimique. Par la suite, les entreprises pharmaceutiques étrangères sont venues au Portugal et ont ouvert plusieurs usines principalement dans la région de Lisbonne. En 1950, il y avait, au Portugal, 51 entreprises pharmaceutiques et 34 pharmacies à caractère industriel, soit un total de 85 établissements producteurs. En 1966, 8 199 marques commerciales existaient au Portugal, avec 16 637 références.

En 1968, le 1^{er} Congrès national de l'industrie pharmaceutique⁴ eut lieu à Lisbonne. Cette même année, 212 établissements industriels pharmaceutiques ont vu le jour, dont 64 entreprises de médicaments et 2 spécifiquement dédiés à la production de vaccins. Les autres étaient soit des pharmacies considérées comme des entreprises pharmaceutiques, soit des pharmacies ayant leur propre production de médicaments.

L'exercice de la profession. Le cas particulier de la pharmacie d'officine

Entre le milieu du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, les principaux problèmes de l'exercice de la profession pharmaceutique étaient, de façon très résumée, l'exercice illégal de la pharmacie et le nombre restreint de pharmacies.

- L'exercice illégal de la pharmacie et la concurrence d'autres professions comme les droguistes

En 1932, des 1 300 pharmacies existant dans le pays, seules 800 avaient un statut légal. Ce problème était une source de préoccupation pour les pharmaciens portugais, car ils pensaient que seuls les pharmaciens avaient le droit d'exercer cette profession pour des raisons de nature technique, scientifique et de protection de la santé publique. Ils considéraient que la préparation des médicaments et leur distribution auprès du public étaient essentielles dans le domaine de la santé publique. Il est alors facile de comprendre l'origine des lois promulguées à la fin du XIX^e siècle et dans les premières années du XX^e siècle, sur le fonctionnement des pharmacies, le contrôle, le régime de propriété. Il suffit de parcourir les revues comme *Gazeta de Farmácia*, *Boletim Farmacêutico*, *A Acção Farmacêutica* et plus récemment *Notícias Farmacêuticas* et *Eco Farmacêutico*,

pour vérifier que la question de l'exercice professionnel pharmaceutique était une des fortes préoccupations des pharmaciens portugais.

Plusieurs cas d'exercice illégal de la profession par des personnes qui n'avaient pas de formation pour l'exercice de l'activité pharmaceutique, comme les médecins, les droguistes et d'autres, sont dénoncés dans les pages de ces revues. On parle même de plusieurs cas d'illégalité de l'exercice professionnel de la part des pharmaciens eux-mêmes. La négligence de plusieurs pharmaciens dans l'exercice de leur profession était également dénoncée. Aucun contrôle de l'exercice professionnel n'avait été mis en place. Les mesures existantes pour normaliser l'exercice professionnel pharmaceutique et protéger le bien-être de la population et la santé publique étaient très limitées.

Il faut souligner l'importance pour l'organisation pharmaceutique au Portugal du soutien de la Sociedade Farmacêutica Lusitana (Société pharmaceutique lusitane), une association de défense des intérêts des pharmaciens, et par d'autres associations de pharmaciens : elles ont en effet soutenu la publication des Décrets n° 9 431 du 6 février 1924 et, surtout, du Décret n° 12 477 du 12 octobre 1926, qui a réorganisé les Services pharmaceutiques et a créé un contrôle de l'exercice pharmaceutique. Ce fut également le cas pour le Décret n° 13 470 du 12 avril 1927 qui a réglementé l'exercice de la profession de pharmacien. Bien que ces décrets ne soient pas très précis au sujet de la propriété des pharmacies, l'accueil favorable de ces textes par la communauté pharmaceutique était précisément lié à la normalisation de l'exercice professionnel. Cependant, petit à petit et surtout après la promulgation du Décret n° 17 636 du 28 mai 1929, le besoin de modifier le statut de la propriété de la pharmacie est venu sur le devant de la scène. Ceci s'est produit en 1933. Des normes objectives ont été établies sur les personnes qui pouvaient exercer la profession de pharmacien et sur les conditions de cet exercice, encore plus détaillées par la promulgation du Décret n° 23 422 du 29 décembre 1933 qui a réglementé l'exercice de la profession de pharmacien et la propriété de la pharmacie d'officine, jusqu'en 1968, modifiant ainsi le régime de propriété existant. En 1933, il a été clairement établi que la pharmacie devait appartenir au pharmacien, remettant ainsi en place la tradition existant au Portugal et qui avait été modifiée entre 1924 et 1933 ; pendant environ dix ans, la pharmacie pouvait en effet appartenir à un non pharmacien. En 2007, une nouvelle législation a, à nouveau, modifié le régime de propriété de la pharmacie au Portugal, retirant la notion d'exclusivité de la propriété du pharmacien ou des sociétés de pharmaciens.

- La limitation du nombre de pharmacies d'officine

La restriction du nombre de pharmacies posait un autre problème. Il y avait à l'époque trop de pharmacies au Portugal, surtout dans les villes comme Lisbonne et Porto. Au début du XX^e siècle, Lisbonne possédait le même nombre de pharmacies

que la Suède et la Norvège et à peine 26 pharmacies de moins que le Danemark. Il n'est donc pas surprenant que les pharmaciens aient commencé à réclamer la restriction du nombre de pharmacies, à l'image de ce qui se passait dans d'autres pays. Les raisons étaient évidentes : d'un côté, garantir une viabilité économique minimum pour chaque pharmacie ; d'un autre côté, éviter la concurrence déloyale entre pharmacies, due au manque de clients, dégradant ainsi le prestige de la profession ; enfin, il s'agissait aussi de garantir une distribution uniforme des pharmacies à travers le pays, pour les besoins de santé publique. Mais le problème de la limitation du nombre de pharmacies s'opposait au statut de profession libérale accordé aux pharmaciens, une question restée ouverte pendant de nombreuses années. La limitation du nombre de pharmacies, par l'utilisation de critères démographiques et géographiques, est intervenue plus tard, dans les années 1960.

En 1938, la *Grémio Nacional das Farmácias* (la Chambre nationale des pharmacies), institution de défense des intérêts des pharmaciens au Portugal, a été créée en raison de la politique associative établie par le gouvernement du *Estado Novo*. En 1965, une nouvelle loi (Loi n° 2 125) sur la propriété des pharmacies fut promulguée, renforçant la nécessité pour les pharmaciens ou pour les sociétés de pharmaciens d'être propriétaires de leurs officines. En 1968, le Décret 48 547 du 27 août a été promulgué pour réglementer l'exercice de la profession : il a été en vigueur, avec quelques modifications, jusqu'en 2007. En 2007, le régime de la propriété a changé pour les pharmacies et il existe actuellement un nouveau régime où propriétaire peut être un non-pharmacien.

Le pharmacien et la santé publique

La réforme des études de 1902 puis la réforme de 1911 ont permis aux pharmaciens portugais d'accéder à un grand nombre de matières scientifiques relatifs aux domaines des analyses chimiques, toxicologiques, hydrologiques, bromatologiques et bactériologiques. La question de la santé publique était née. En revanche, cela ne signifiait pas que le pharmacien portugais ne se préoccupait pas avant cette période des analyses appliquées à la santé publique au cours du XIX^e siècle. Au XX^e siècle, le pharmacien a par contre consolidé cette dimension avec l'officialisation des matières scientifiques dans le programme des études. On peut dire que l'élargissement de son action professionnelle a accentué le rôle du pharmacien comme un acteur de santé publique.

La falsification des médicaments, la qualité et l'analyse des aliments, la qualité et l'analyse des eaux, la production de vaccins, les analyses de produits toxiques, sont quelques-uns des aspects auxquels les pharmaciens pouvaient donner une réponse appropriée. En réalité, la formation de pharmacien lui donnait les compétences nécessaires pour travailler non seulement à la préparation des médicaments mais aussi en tant que spécialiste en analyses appliquées à la santé publique. Il suffit de parcourir

les revues de l'époque de transition du XIX^e siècle au XX^e siècles, comme la *Gazeta de Pharmacia*, le *Jornal da Sociedade Pharmaceutica Lusitana*, le *Boletim Pharmaceutico*, la *Revista Chimico-Pharmaceutica*, et plus tard, l'*Acção Farmacêutica* et les *Notícias Farmacêuticas*, pour découvrir l'intérêt du pharmacien pour les analyses dans le domaine de la santé publique. Cet élargissement du rôle du pharmacien dans le domaine analytique (chimique et microbiologique) lui a conféré un statut prépondérant dans la société et dans le domaine de la santé publique. Mais il a aussi accentué la prise de conscience du besoin de promulguer davantage de lois pour combattre la falsification des médicaments, et évaluer la qualité des eaux et des aliments. Plusieurs pharmaciens et chimistes se sont distingués dans ce domaine, comme par exemple Joaquim dos Santos e Silva (pharmacien, 1842-1906), Charles Lepierre (chimiste, Paris, 1867- Lisbonne, 1945) et Ferreira da Silva (chimiste, 1853-1923).

Le premier Congrès national de pharmacie (1927)

Nous retrouvons plusieurs des préoccupations des pharmaciens dans les thèses et les communications du premier Congrès national de pharmacie à Lisbonne en 1927⁵. Le Congrès était divisé en trois grandes catégories : les questions générales, la pharmacie et la chimie.

L'organisation du Congrès a suggéré 65 thèmes pour les débats : 16 sur la législation et la déontologie pharmaceutique ; 14 sur les analyses appliquées aux médicaments, aux aliments, aux eaux et à la clinique ; 12 sur les médicaments et l'industrie pharmaceutique ; 5 liés aux progrès de la technique pharmaceutique ; 4 sur la pratique professionnelle ; 4 sur les coopératives pharmaceutiques, le mutualisme et les pharmacies sociales ; 10 sur d'autres thèmes divers. Environ 70 % des thèmes étaient liés aux préoccupations pharmaceutiques de l'époque, relayés dans la presse pharmaceutique d'alors.

42 thèses et communications ont été présentées au congrès : 23 étaient liées aux thèmes de la législation, de la déontologie et de l'exercice professionnel ; 8 aux analyses appliquées aux médicaments, aliments et eaux ; 3 sur l'enseignement pharmaceutique ; 2 sur les pharmacies mutualistes et les coopératives ; 2 sur la pratique pharmaceutique ; 4 sur des thèmes divers.

Nous avons également pu vérifier que les sujets traités dans les thèses et les communications portaient sur la falsification et la qualité des médicaments, les aliments et les eaux, l'exercice illégal de la profession pharmaceutique, la limitation du nombre de pharmacies, et sur le fonctionnement des services pharmaceutiques de la Marine et de l'Armée.

Les « conclusions et votes du Congrès » sont également à noter. Les points mentionnés plus haut apparaissent dans le débat sur la normalisation de l'exercice professionnel du pharmacien, sur les institutions pharmaceutiques et sur

l'enseignement pharmaceutique. Le Congrès avait débattu principalement sur les problèmes professionnels, avec pour toile de fond les progrès scientifiques de l'époque. On y soulignait aussi le besoin de normalisation de l'activité du pharmacien et des médicaments, sous la tutelle de l'État, pour la défense de la santé individuelle et collective.

Le mouvement associatif

Du point de vue associatif, il est important de souligner la naissance en 1972 de l'Ordre des pharmaciens. Il s'agit d'une association publique qui défend les intérêts de tous les pharmaciens portugais et qui régleme la profession. L'origine de l'Ordre des pharmaciens remonte à 1835, année de la fondation de la Société pharmaceutique lusitane. En 1935 a été fondé le Syndicat national des pharmaciens, pour succéder à la Société pharmaceutique lusitane. Sa création est due à la politique du gouvernement qui a profondément modifié le mouvement associatif au Portugal et qui fut à l'origine de la fusion de plusieurs associations imposée par l'État. Cette politique associative s'articule avec la politique établie par l'*Estado Novo* et doit être analysée dans le cadre de ce contexte politique et socio-économique particulier. Une des conséquences du nouvel ordre politique du pays après la révolution de 1926 a été l'organisation corporative de la pharmacie. En 1939, il faut aussi souligner la création du livret professionnel et de la réglementation correspondante.

Les pharmaciens portugais souhaitaient la création d'un Ordre des pharmaciens depuis les années 1930. Mais cela ne s'est réalisé qu'en 1972. L'Ordre des pharmaciens est venu remplacer, en ce qui concerne les droits et les obligations patrimoniales, le Syndicat national des pharmaciens, dissout justement en 1972.

Conclusions

Suite à ce qui a été étudié, on peut conclure que le Portugal a tenté d'accompagner les progrès réalisés à l'étranger dans le domaine de la pharmacie et du médicament. L'État et les pharmaciens étaient conscients que les questions liées à la production des médicaments et leur commercialisation étaient un problème de santé privée et publique.

Ils avaient aussi conscience que la professionnalisation de la pharmacie et sa consolidation comme groupe professionnel étaient vitales, non seulement pour le corps pharmaceutique mais aussi pour la qualité du service offert au grand public. Le pharmacien a consolidé son rôle en matière de santé publique, car son action s'est étendue aux analyses (chimiques et microbiologiques) appliquées à la santé publique.

Les problèmes pharmaceutiques n'ont pas toujours fait l'unanimité entre pharmaciens et on peut constater des divergences socioprofessionnelles profondes

entre la pharmacie et les organes de décision de l'État. Nombre de problèmes socioprofessionnels qui ont affecté les pharmaciens portugais ont traversé l'histoire, entre la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, et n'ont été résolus pour certains qu'à la fin des années 1920 et pendant les années 1930, en pleine ascension de l'*Estado Novo*.

NOTES

1. J.R. PITA, « Primeiro Congresso Nacional de Farmácia - 60 anos depois », *Boletim da Faculdade de Farmácia de Coimbra*, 1986, vol. 10, n° 2, p. 59-82.
2. L.R. TORRAL, *Estados Novos, Estado Novo*, Coimbra, Imprensa da Universidade de Coimbra, 2009.
3. Il faut rappeler que le Portugal n'a pas participé à la Seconde Guerre mondiale.
4. Actas I Congresso Nacional da Indústria Farmacêutica, Lisboa, 1968.
5. 1^{er} Congresso Nacional de Farmácia. Relatório, Lisboa, 1927.

BIBLIOGRAPHIE

- V. BELL, A.L. PEREIRA, J.R. PITA, "The reception of penicillin in Portugal during World War II: cooperation with Brazil and the United States of America", *Debater a Europa*, 2015, n° 13, p. 143-157.
- B. BONNEMAIN, "Histoire de l'industrie pharmaceutique en France : de la liberté à la liberté surveillée (1800 à nos jours)", *Rev. Hist. Pharm.*, 2015, n° 16, p. 15-47.
- B. BONNEMAIN, "L'industrie pharmaceutique pendant la Deuxième Guerre mondiale en France. Enjeux et evolution", *Rev. Hist. Pharm.*, 2002, n° 336, p. 629-646.
- J.P.S. DIAS, "A formação da indústria farmacêutica em Portugal: os primeiros laboratórios (1890-1914)", *Revista Portuguesa de Farmácia*, 1993, vol. 43, n° 4, p. 47-56.
- J.P.S. DIAS, *A Farmácia em Portugal - uma introdução à sua história, 1338-1938*, Lisboa, ANF, 1994.
- J.P.S. DIAS, "Contributo para um dicionário das empresas da indústria farmacêutica portuguesa na primeira metade do Século XX", *Medicamento, História e Sociedade*, nova série, 1997, n° 12, p. 1-12.
- J.R. PITA, «Sanitary normalization in Portugal : pharmacies, pharmacopoeias, medicines and pharmaceutical practices (19th-20th Centuries)» in : L. ABREU, *European Health and Social Welfare Policies*, Brno, Brno University of Technology-Vutium Press, 2004, p. 434-453.
- J.R. PITA et A.L. PEREIRA, "A Europa científica e a farmácia portuguesa na época contemporânea", *Est. Séc. XX*, 2002, n° 2, p. 231-265.
- J.A.A.SILVA, *A indústria farmacêutica em Portugal. Saber investir, saber inovar. 75 anos*, Lisboa, Apifarma, 2014.

LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE PRINCIPALE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE

Decreto n° 9 431 de 6 de Fevereiro de 1924 (loi de l'exercice de la profession pharmaceutique).

Decreto n° 13 470, de 12 de Abril de 1927 (réglementation de l'exercice de la profession pharmaceutique).

Decreto n° 17 636, de 19 de Novembro de 1929 (réglementation de l'exercice de la profession pharmaceutique).

Decreto n° 17 823, de 1929 (loi sur l'importation des produits chimiques et des médicaments produits par l'industrie pharmaceutique).

Decreto n° 19 331, de 6 de Fevereiro de 1931 (réglementation de l'importation et commercialisation de médicaments étrangers).

Decreto n° 20 292, de 8 de Setembro de 1931 (réglementation de production, importation et commercialisation de sérums, vaccins utilisés en médecine vétérinaire).

Decreto n° 20 884, de 27 de Janeiro de 1932 (réglementation de l'importation, la préparation et la vente de sérums, vaccins et produits similaires, utilisés en médecine vétérinaire et de sa qualité).

Decreto n° 26 555, de 29 de Abril de 1936 (loi sur l'importation des produits chimiques médicaux et sur les médicaments produits par l'industrie pharmaceutique).

Decreto n° 29 537, de 18 de Abril de 1939 (réglementation sur l'installation des industries pharmaceutiques).

Decreto-lei n° 38 226, de 18 de Abril de 1951 (loi sur la livraison par les fabricants et les importateurs des médicaments produits par l'industrie pharmaceutique aux pharmacies d'officine).

Lei n° 2 052, de 11 de Março de 1952 (réglementation sur l'industrie au Portugal).

Decreto-Lei n° 41 448, de 18 de Dezembro de 1957 (création de la Comissão Técnica dos Novos Medicamentos, CTNM (Commission technique des nouveaux médicaments)).

Decreto-Lei n° 48 547, de 27 de Agosto de 1968 (loi de l'exercice de la profession pharmaceutique)

[Note : La recherche qui a donné lieu à cette publication s'intègre dans les activités scientifiques du Groupe d'histoire et de sociologie de la science et de la technologie du Centre d'études interdisciplinaires du XX^e siècle de l'Université de Coimbra - CEIS20 (UID/HIS/00460/2013) et de la Faculté de pharmacie de l'Université de Coimbra, Portugal.]

RÉSUMÉ

Histoire de la pharmacie au Portugal (1900-1950) : l'industrie pharmaceutique et la pharmacie d'officine – L'objectif de cet article est de présenter l'histoire de la pharmacie au Portugal pendant la première moitié du XX^e siècle, en abordant deux thématiques de l'époque : l'industrialisation des médicaments au Portugal, avec la législation et la réglementation sur les médicaments, d'une part, et l'exercice de la profession (notamment la pharmacie d'officine), d'autre part. Nous avons également analysé quelques questions concernant la pharmacie et la santé publique.

SUMMARY

The history of Pharmacy in Portugal (1900-1950): pharmaceutical industry and community pharmacy – The aim of this article is to present the history of pharmacy in Portugal during the first half of the twentieth century, considering two contemporary issues: the industrialization of medicines in Portugal, with regard to law and regulation of medicines and professional activity (emphasizing community pharmacy) and other relevant issues concerning pharmacy and public health.

MOTS-CLÉS

Histoire de la pharmacie : industrie pharmaceutique ; pharmacie d'officine ; Portugal ; XX^e siècle (première moitié).